



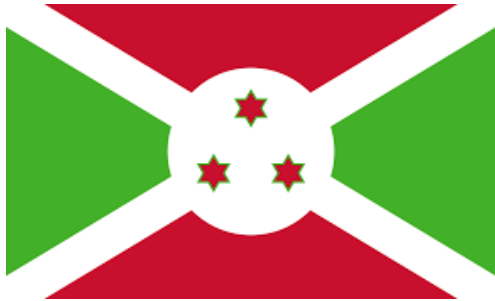
**NATIONS UNIES  
BURUNDI**



## **FONDS FIDUCIAIRE MULTIPARTENAIRES AU BURUNDI**

### **RAPPORT ANNUEL 2023**





Etabli fin 2021, le **Fonds fiduciaire multipartenaires au Burundi** a pour mission de renforcer la capacité du système des Nations Unies et des Partenaires à répondre aux besoins prioritaires pour le développement de manière collective et efficace. Il s'agit d'un instrument destiné à fournir un appui, coordonné, approprié et fondé sur les principes directeurs des grands engagements internationaux figurant notamment dans l'Agenda 2030, l'agenda de l'Union Africaine à l'horizon 2063, la vision de la Communauté Est Africaine 2050, et le partenariat global Busan.

Le Fonds fiduciaire multipartenaires pour le Burundi est un mécanisme de financement de projets flexible, efficace, redevable et inclusif, qui ajoute la plus grande valeur possible aux engagements des Partenaires du Burundi.

Le Fonds fiduciaire multipartenaires pour le Burundi priorise et alloue les financements à des projet conjoints visant la mise en œuvre des objectifs contenus dans le **plan-cadre de la Coopération pour le Développement Durable 2023-2027** signé entre le **Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies au Burundi (UNSCDF 2023-2027)**, ainsi que les Plans de Réponse Humanitaire qui lui sont alignés, cela en appui aux priorités nationales de développement, et dans le but d'atteindre un impact socioéconomique conséquent et visible au Burundi.

Ce rapport illustre l'état d'avancement de la mise en place du fonds fiduciaire au courant de l'année 2023, et les perspectives pour 2024.

**Le Comité de pilotage remercie chaleureusement ses contributeurs : la Suisse, les Pays-Bas et la Belgique.**



## Table des matières

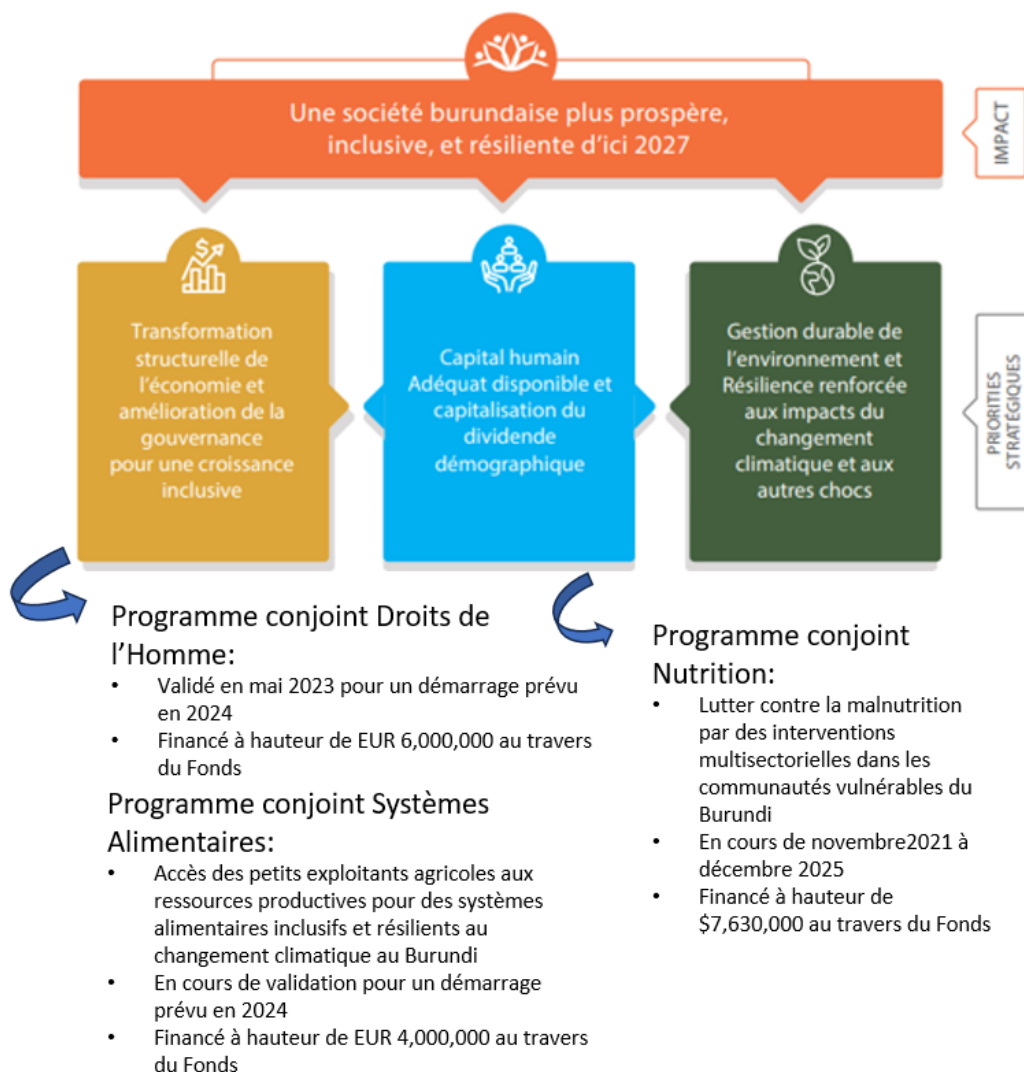
|                                                                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>MESSAGE DES COPRESIDENTS DU COMITE de PILOTAGE DU FONDS FIDUCIAIRE MULTIPARTENAIRES<br/>BURUNDI .....</b> | <b>4</b>  |
| <b>UN FONDS DEDIE AUX PROGRAMME CONJOINTS.....</b>                                                           | <b>5</b>  |
| <b>PROGRAMME CONJOINT NUTRITION .....</b>                                                                    | <b>6</b>  |
| <b>PROGRAMME CONJOINT DROITS DE L'HOMME.....</b>                                                             | <b>8</b>  |
| <b>PROGRAMME CONJOINT SYSTEMES ALIMENTAIRES.....</b>                                                         | <b>9</b>  |
| <b>DECISIONS-PHARES DU COMITE DE PILOTAGE .....</b>                                                          | <b>10</b> |
| <b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....</b>                                                                       | <b>10</b> |
| <b>GOUVERNANCE ET GESTION.....</b>                                                                           | <b>11</b> |
| <b>ACTIONS PREVUES EN 2024 .....</b>                                                                         | <b>12</b> |

[illegible]

 Rapport annuel Fonds fiduciaire Burundi - 4

## UN FONDS DEDIE AUX PROGRAMME CONJOINTS

Le Fonds fiduciaire multipartenaires pour le Burundi renforce la capacité du système des Nations Unies et des Partenaires à répondre aux besoins prioritaires pour le développement de manière collective et efficace. Le but est de fournir un appui, coordonné, approprié et fondé sur les principes directeurs des documents de planification tels que le Plan National de Développement 2018-2027 et le Plan National révisé 2024-2027, ou de la Vision 2040-2060, tout en respectant les engagements internationaux figurant notamment dans l'Agenda 2030, l'agenda de l'Union Africaine à l'horizon 2063, la vision de la Communauté Est Africaine 2050, et le partenariat global Busan, auxquels le Burundi a souscrit.



**Figure 1:** Les programmes conjoints financés par le fonds sont alignés aux priorités stratégiques émanant du Plan-Cadre de Coopération pour le Développement Durable 2023-2027 signé entre le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies.



En décembre 2022, le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies ont signé, devant les autres parties prenantes, le **Plan-cadre de Coopération pour le Développement Durable entre le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies, pour la période 2023-2027**<sup>1</sup>. Ce Plan-Cadre a formulé trois **(3) priorités stratégiques** : Transformation structurelle de l'économie et amélioration de la gouvernance pour une croissance inclusive ; Capital humain adéquat disponible et capitalisation du dividende démographique ; et Gestion durable de l'environnement et Résilience renforcée aux impacts du changement climatique et aux autres chocs.

Le MPTF Burundi a pour objectif spécifique de soutenir une mobilisation, une allocation et un décaissement cohérent des ressources des donateurs dans des domaines intersectoriels dans lesquels l'ONU a un avantage comparatif dans la mise en œuvre commune.

De nouveaux programmes conjoints sont en train d'être proposés par le Système des Nations Unies en concertation avec les ministères sectoriels impliqués au niveau des Groupes de Résultats du Plan-Cadre. Selon les besoins prioritaires, le paysage des engagements et programmes déjà soutenus par d'autres Partenaires, et en fonction des intérêts programmatiques des contributeurs, d'autres initiatives pourraient se concrétiser en 2024 portant notamment sur les systèmes statistiques, la résilience et l'adaptation aux chocs climatiques ou encore sur le dividende démographique.

## PROGRAMME CONJOINT NUTRITION

**STATUT** : EN COURS D'EXECUTION

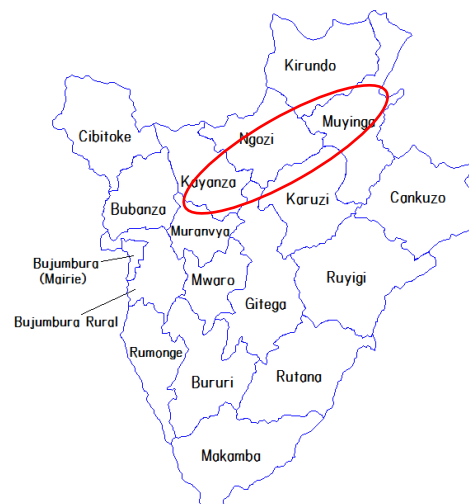
**Titre du programme** : Lutter contre la malnutrition par des interventions multisectorielles dans les communautés vulnérables du Burundi (2023-2025)

**Zone d'intervention** : Provinces de Ngozi, Kayanza et Muyinga (5 districts sanitaires Ngozi, Buye, Kiremba, Gahombo et Gashoho)

**Agences Participantes** : FAO – PAM – UNICEF

**Montant total** : 8.261.435 USD dont

- 7.630.000 USD financé par la Suisse au travers du MPTF Burundi
- 631.435 USD financé par ressources propres des agences

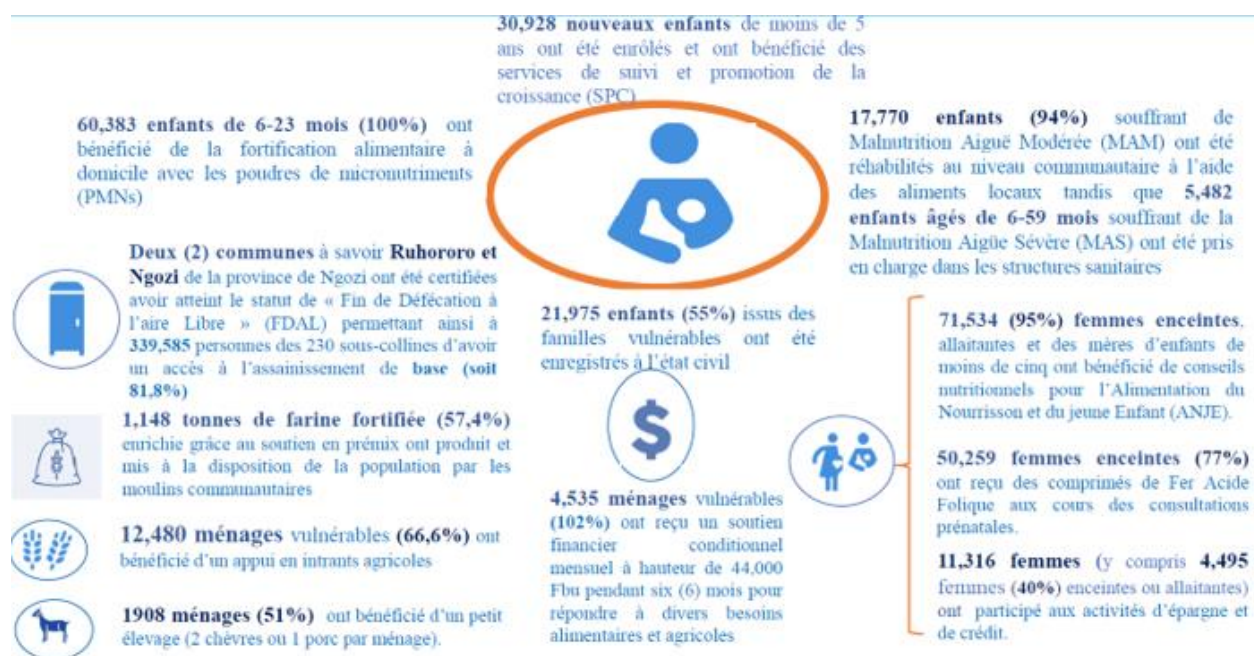


<sup>1</sup> [\*Plan-cadre de Coopération pour le Développement Durable entre le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies 2023-2027 | Les Nations Unies au Burundi\*](#)



Les interventions du programme ciblent les femmes enceintes, les femmes allaitantes, les mères d'enfants vulnérables/malnutris, les enfants de moins de cinq ans, les services de santé, les structures communautaires, les agriculteurs et les petites et moyennes entreprises (PME) de transformation alimentaire évoluant dans les provinces de Ngozi, Kayanza et Muyinga, avec pour objectif principal de réduire de 5 pourcents la prévalence de la malnutrition chronique dans les districts ciblés pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable.

### Résultats-clés de 2023 :



Le programme est rentré en 2023 dans sa 2<sup>e</sup> année d'exécution, le rapport annuel complet est disponible sur le lien <https://mptf.undp.org/project/00130600>



## PROGRAMME CONJOINT DROITS DE L'HOMME

**STATUT : EN COURS DE PREPARATION**

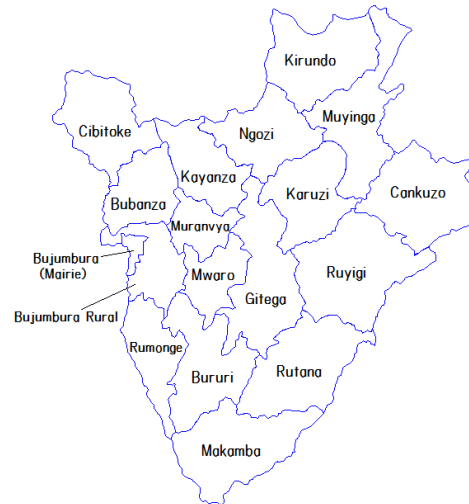
**Titre du programme :** Strengthening Human Rights Architecture and Response in Burundi (2024-2028)

**Zone d'intervention :** tout le territoire du Burundi

**Agences Participantes :** OHCHR – PNUD – UNICEF – UNESCO – ONU-Femmes

**Montant total :** 14.002.234 USD dont

- 6.000.000 USD financé par les Pays-Bas au travers du MPTF Burundi
- 3.192.056 USD financé par ressources propres des agences
- **Gap à combler 4.810.178 USD**



Les interventions du programme ont pour objectif principal le renforcement des capacités étatiques et non-étatiques dans la défense et l'accès aux droits humains dans leur dimension multisectorielle. Le programme bénéficiera à toutes les populations du Burundi, avec un accent sur les communautés en risque d'être marginalisées et laissées de côté, y incluses les victimes de violation des droits de l'homme, les défenseurs des droits humains, les journalistes, les enfants, les personnes avec handicap, le peuple autochtone des Batwas, les réfugiés et rapatriés, les déplacés internes, etc.

Le programme démarrera en début d'année 2024 et le document de projet complet est disponible sur le lien <https://mptf.undp.org/project/00140609>



## PROGRAMME CONJOINT SYSTEMES ALIMENTAIRES

**STATUT : EN COURS DE PREPARATION**

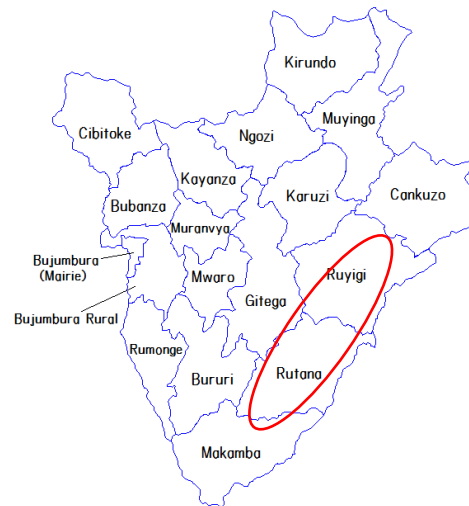
**Titre du programme :** Accès des petits exploitants agricoles aux ressources productives pour des systèmes alimentaires inclusifs et résilients au changement climatique au Burundi (2024-2026)

**Zone d'intervention :** Zones écologiquement fragiles avec des moyens d'existence précaires du Moso et du Buyogoma (Provinces de Ruyigi et Rutana)

**Agences Participantes :** PAM – PNUD – UNCDF – FAO – ONU-Femmes

**Montant total :** 4.000.000 Euros (4.311.960 USD)  
dont

- 4.000.000 EUR financés par la Belgique au travers du MPTF Burundi



Du cadre de concertation des agences du système des Nations Unies, en collaboration avec le Gouvernement du Burundi, est née une initiative pilote conjointe pour lutter contre la faim, la malnutrition, les inégalités et faire face aux changements climatiques qui plongent les communautés rurales, à travers le Burundi, dans un cycle de vulnérabilité et de pauvreté. Les agences des Nations Unies participantes se proposent de mutualiser leurs savoir-faire respectifs ainsi que les moyens matériels et techniques pour renforcer la résilience climatique, améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance des communautés rurales du Burundi, dans une approche multisectorielle de développement communautaire intégré axée sur le renforcement des systèmes agricoles durables et résilients aux changements climatiques. Le projet entend améliorer l'accès aux systèmes alimentaires résilients d'environ 12 000 ménages de manière indirecte. Sont inclus également dans les bénéficiaires directs du projet, les organisations paysannes (OP), les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) spécialisées dans la fourniture des intrants agricoles améliorés, des informations et de technologies appropriées et innovantes, des services agricoles spécialisés, ainsi que les chaînes de valeurs agro-alimentaires (arachide, haricot bio-fortifié, maïs et riz) inclusives et durables au service de la nutrition.

Le programme démarrera en début d'année 2024 et le document de projet complet est disponible sur le lien <https://mptf.undp.org/fund/bdi00>



# DECISIONS-PHARES DU COMITE DE PILOTAGE

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Après l'adoption de nouveaux documents stratégiques au niveau national, y inclus la Vision 2040-2060 et le Plan-Cadre de Coopération pour le Développement durable (UNSCDF 2023-2027), le Comité de Pilotage du fonds fiduciaire a reprécisé au cours de l'année 2023 ses grandes orientations stratégiques dans un Manuel de procédures.

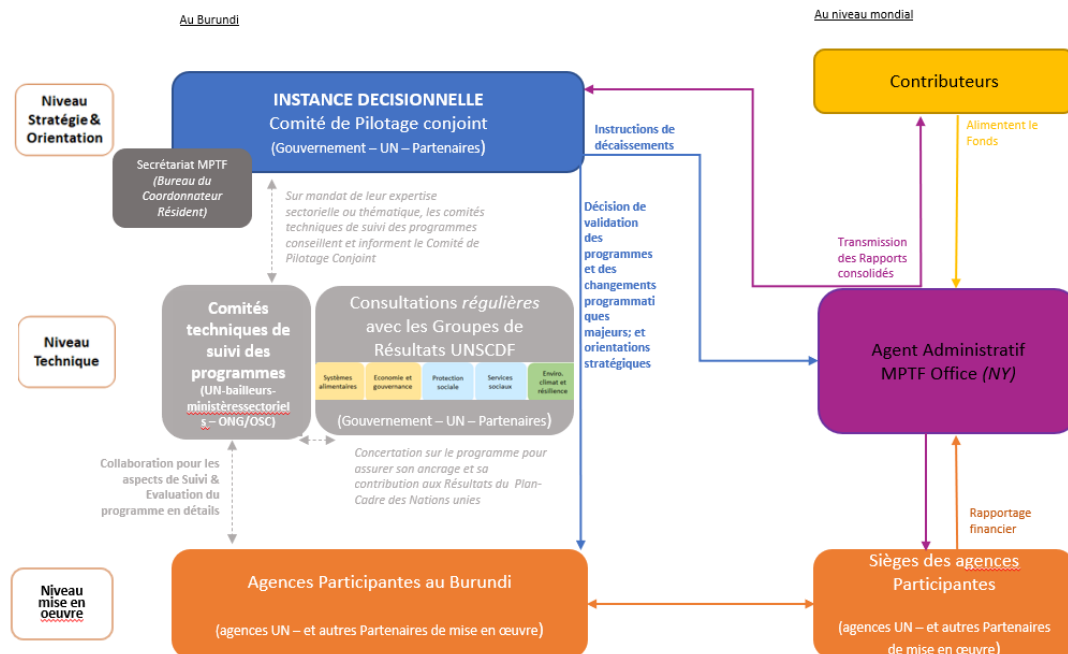
**Révision des fenêtres thématiques :** outre fenêtre principale du fonds déclinée sur les 5 résultats stratégiques du Plan Cadre qui recevra la plupart des demandes de financements, le Fonds comprendra quatre fenêtres de financement qui vont permettre de renforcer et de canaliser des fonds cohérents et prévisibles vers les besoins les plus prioritaires. Ces quatre fenêtres sont :

1. **Solutions Durables** : Programmes phares mis en œuvre par les ONUP qui sont signataires de Plan-Cadre pour mettre en œuvre des interventions à la réintégration durable et pacifique des déplacés internes, des rapatriés et des réfugiés, tout en améliorant les conditions de vie des communautés-hôtes, sur le principe des Nations Unies qui est de « ne laisser personne de côté ».
2. **Opérationnalisation du Nexus Humanitaire – Développement –Paix** : initiatives accélérées et à impact rapide mises en œuvre par les ONUP qui sont signataires de l'UNSDCF. De telles initiatives faciliteront, dans un domaine sectoriel ou thématique particulier de l'UNSDCF la complémentarité et continuité entre les interventions humanitaires, de capitalisation de la paix et du développement durable. Elles peuvent être soumises en tant qu'initiatives conjointes ou par une seule entité et doivent être mises en œuvre endéans 3 à 5 ans.
3. **Nutrition et systèmes alimentaires** : priorités nationales pour l'orientation des stratégies de renforcement des capacités pour garantir une bonne gouvernance en matière de nutrition et de programmes efficaces pour la nutrition des mères et des enfants, ainsi que pour la diversification et la résilience des systèmes alimentaires au Burundi.
4. **Droits de l'Homme** : pour soutenir les engagements nationaux en matière de Droits de l'homme, notamment ceux issus des recommandations du 4e rapport périodique universel (UPR) mais aussi pour soutenir le renforcement des capacités nationales, y comprises de la société civile, à contribuer aux aspects des Droits humains dans leur dimension multisectorielle et considérant les aspects liés au genre et aux groupes marginalisés.

**Ouverture à la participation de Partenaires non-onusiens** : Les membres du Comité de Pilotage se sont exprimés en faveur d'une ouverture de la participation à des Partenaires non-UN dans la mesure où ces derniers font l'objet en amont d'une procédure d'évaluation de leurs capacités à assurer le suivi régulier, le rapportage et toutes autres fonctions fiduciaires requises. De manière générale, le Comité de Pilotage souhaite



## GOUVERNANCE ET GESTION



Le Comité de Pilotage a également revu en 2023 son architecture de gouvernance. Il est actuellement coprésidé par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et le Directeur des Affaires Multilatérales du ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. Les membres composants le Comité sont en outre, un représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, un représentant du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, des représentants de 2 agences des Nations Unies (sur principe rotatoire), et des représentants des donateurs présents dans le pays contribuant au fonds (sur principe rotatoire).

Le Comité de Pilotage a également enrichi son système de gouvernance en mettant en place des **comités techniques de suivi des programmes** qui assureront le suivi à un niveau plus techniques en impliquant toutes les expertises sectorielles et thématiques nécessaires à une bonne orientation du programme.



## ACTIONS PREVUES EN 2024

En 2024, le Comité de Pilotage prévoit de :

- Renforcer sa visibilité, notamment par des actions de communication et de promotion du mécanisme, en démontrant l'efficacité du travail conjoint entre le Gouvernement, les bailleurs et le Système des Nations unies qui, au-delà de ses aspects programmatiques, renforce le dialogue et la concertation.
- Préparer un plan d'action 2024-2027 de mobilisation de ressources pour mettre à l'échelle les programmes conjoints actuellement financés et accueillir de nouveaux programmes orientés sur les objectifs stratégiques du Plan-Cadre.
- Renforcer les capacités d'appui aux agences participantes, notamment en matière de suivi et évaluation.



# Fonds Fiduciaire multipartenaires du Burundi

Crédit photos: UNICEF, FAO, PAM

Rédaction: Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burundi